

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :

Mise en place d'une vanne de régulation avec fermeture – Rue Sainte Claire et réservoir village : commune de LES CASSES

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

Décision n° 22-145

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.3,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place une vanne de régulation avec fermeture pour la rue Sainte Claire et le réservoir de la commune de LES CASSES,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

DECIDE

Ampliation faite le

ARTICLE I : de confier les travaux de mise en place d'une vanne de régulation avec fermeture pour la rue Sainte Claire et le réservoir de la commune de LES CASSES à la société SUEZ EAU France Occitanie sise 8 rue Evariste Galois, CS635, 34535 BEZIERS pour un montant total de 13 700,00 € H.T

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

ARTICLE II : la présente décision n° 22-145 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

Et par la publication
le :

ARTICLE III : Ampliation en sera adressée à :

Et par notification de :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 23 novembre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20221124-DECISION_22145-DE